



Bien choisir son futur métier



Bien choisir son futur métier

INTRODUCTION

Vous avez une expérience professionnelle, une qualification reconnue et vous souhaitez ou avez besoin, pour différentes raisons, de réfléchir à une nouvelle orientation professionnelle ?

Une bonne orientation, c'est d'abord une étude approfondie de votre profil et de votre parcours. Ensuite, pour choisir "le bon métier", il est très important de mener une enquête sur ceux qui peuvent vous plaire et qui sont ou seront recherchés par les entreprises.

Formation longue ou courte, il faut être prêt à évoluer en vous perfectionnant dans un métier ou, si nécessaire, en envisageant de vous réorienter vers un emploi qui offre plus de débouchés.

Ce guide a pour objectif de vous aider à construire le projet professionnel cohérent et réaliste qui correspondra à vos souhaits mais aussi aux besoins des employeurs.

Vous pouvez sûrement faire plus de choses que vous ne le pensez. Alors, prenez le temps de réfléchir à votre orientation avant de vous lancer, c'est primordial !

Sommaire

P 4/10 Votre situation

- P 4 Quelle est votre situation ?
- P 6 Réalisez votre bilan personnel et professionnel
- P 9 Étudiez votre environnement

P 11/15 Votre projet professionnel

- P 11 Identifiez des pistes de métiers
- P 12 Construisez votre projet
- P 13 Qui peut vous aider ?

P 16/17 Votre plan d'action

- P 16 Les actions à mettre en œuvre
- P 17 Besoin d'une formation ?

P 18 L'essentiel à retenir

- Les 5 erreurs à éviter
- Les 5 astuces à utiliser
- Les 5 clés pour agir

Votre situation

Pour faire le point sur votre situation et vos besoins, il est important de vous poser les bonnes questions. Lors de cette étape importante, le bilan personnel et professionnel vous aidera à vous fixer des objectifs clairs afin de choisir la meilleure orientation possible.

Quelle est votre situation ?

- Je viens de perdre mon emploi et souhaite en profiter pour changer d'orientation
- J'ai exercé le même métier pendant 15 ans mais je souhaite désormais me réorienter vers un autre métier, avec plus de débouchés.
- Je viens d'obtenir mon diplôme et je constate qu'il existe peu d'offres d'emploi en rapport avec celui-ci. J'ai besoin d'élargir mes horizons...
- J'occupe le même emploi depuis 7 ans et je voudrais évoluer, tout en restant dans le même secteur.
- Je souhaite me spécialiser car il y a beaucoup de concurrence dans le métier que j'exerce.
- Je viens de déménager pour suivre mon conjoint mais mon précédent emploi est quasi inexistant dans la région.
- Suite à un accident, je ne peux plus exercer mon métier et je dois trouver un emploi compatible avec mes nouvelles contraintes.
- J'ai décroché de l'école, je suis sans diplôme et sans expérience, je fais comment pour trouver un emploi ?
- ...

Il existe de nombreuses situations et autant de solutions pour changer de métier ou évoluer dans un même métier. À chaque situation sa solution !



Le bon conseil

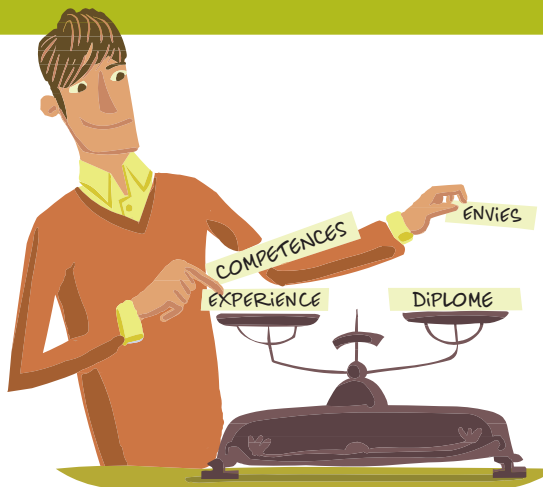


Ne partez pas de zéro, valorisez votre expérience et vos compétences !

Vous avez probablement déjà acquis une expérience professionnelle. Même courte, celle-ci a forcément été formatrice. Aussi, plutôt que de vous tourner vers un métier totalement différent, vous avez tout intérêt à capitaliser sur tout ou partie de votre expérience !

Réinvestir vos connaissances et vos savoir-faire est la clé pour retrouver un emploi rapidement et vous éviter de renouer avec le statut de "débutant" qui n'est pas toujours enviable !

Exemple : vous avez exercé comme soudeur en industrie pendant près de 10 ans. Vous pourriez évoluer vers le métier de monteur levageur (ou monteur en charpentes métalliques), métier porteur dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.



Réalisez votre bilan personnel et professionnel

Ce bilan est une étape très importante. Il va vous permettre de mieux vous connaître en recueillant un maximum d'informations sur votre parcours professionnel et personnel. Cet état des lieux va faire ressortir de nombreux éléments utiles à votre future orientation professionnelle : atouts, contraintes, savoir-faire, expériences professionnelles, associatives, personnelles etc.

Le passeport orientation/formation de Pôle emploi est là pour vous guider.

Ce passeport vous aide en effet dans votre réflexion sur votre projet professionnel en vous invitant, étape par étape, à :

- identifier et recenser vos connaissances, compétences et aptitudes professionnelles, acquises pendant votre formation initiale ou continue ou lors d'expériences professionnelles et extra-professionnelles.
- conserver des informations recueillies à l'occasion de vos entretiens professionnels, bilan de compétences, formations, stages, expériences professionnelles ou bénévoles, qualifications.
- explorer vos centres d'intérêts, vos ressources, contraintes personnelles, valeurs...
- repérer les métiers qui vous intéressent, après avoir identifié leurs caractéristiques.
- élaborer un projet professionnel en lien avec vos compétences et aspirations.

Évaluez vos compétences !

L'ECCP, Évaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles est une prestation d'évaluation qui vous permet, au regard de l'emploi recherché, de valider les compétences et les capacités que vous avez pu acquérir lors de précédentes expériences. C'est une manière efficace de cerner vos points forts pour ensuite cibler des métiers potentiels.

Prenez le temps de faire le point sur :

● Votre expérience

Votre expérience, acquise dans un poste ou à travers des activités extra-professionnelles, est un facteur important d'intégration sur le marché du travail. Les recruteurs s'intéressent généralement aux candidats qui ont des qualités professionnelles avérées.

● Vos connaissances

Votre formation initiale (parcours de formation, diplôme) vous a apporté des connaissances théoriques et pratiques, mais la formation continue vous a peut être aussi permis de compléter votre bagage. Pensez également à vos activités extra-professionnelles (associations,

bénévolat) qui vous ont apporté des connaissances ou des savoir-faire utiles.

• Vos compétences

Vos connaissances ainsi que vos savoir-faire pratiques constituent les compétences que vous êtes en mesure de proposer aux entreprises. Listez toutes les compétences que vous maîtrisez, de la plus simple à la plus pointue. N'en négligez aucune car ce seront des arguments pour vos futurs employeurs, surtout si vous démontrez que vous pouvez mobiliser vos compétences acquises dans une autre profession car elles sont transformables et adaptables !

• Vos ambitions et contraintes

Prenez en compte vos ambitions, vos valeurs et vos intérêts pour déterminer votre projet professionnel. Il ne servira à rien de vous orienter vers un métier qui ne vous correspond pas.

Vous avez des contraintes géographiques, physiques, familiales, horaires ? Ce sont des éléments à prendre en compte dès maintenant car elles auront forcément des conséquences sur votre futur emploi.

Pôle emploi met à votre disposition des ateliers qui vous aident à mieux vous connaître. Vous analysez ainsi vos acquis, vos difficultés ou vos ambitions professionnelles avec l'appui d'un conseiller.



Le bon conseil



Utilisez les fiches métiers du "ROME"

Pour vous aider à cerner les compétences que vous avez pu développer dans votre métier, utilisez les fiches ROME à votre disposition sur le site pole-emploi.fr. C'est un outil très utile pour mieux connaître un métier !



Que valent les tests sur Internet ?

Quand vous inscrivez le mot "orientation" sur un moteur de recherche, de nombreux sites proposent de passer en quelques minutes seulement, un "test d'orientation".

Vous pouvez bien sûr faire cet exercice mais sachez que la qualité des tests en ligne est très variable et gardez en tête qu'un test n'est de toute façon qu'une indication pour enrichir votre réflexion. Rien ne vaut un rendez-vous direct avec un professionnel de l'orientation ou un psychologue du travail.

■ Les prestations pour mieux vous connaître :

Pôle emploi vous propose différentes prestations pour mieux vous connaître et vous orienter afin de préparer votre projet professionnel.

● Bilan de compétences

Le bilan de compétences permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel incluant, si nécessaire, un projet de formation. Si vous avez ouvert des droits au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation), sachez que vous pouvez les utiliser pour financer un bilan de compétences. **Le cas échéant Pôle emploi peut compléter le montant de vos droits au titre du DIF pour assurer le financement complet de votre bilan de compétences.**

À noter : Jusqu'à fin janvier 2012, vous pouvez demander un BCA (Bilan de Compétences approfondi).

● L'atelier "Se préparer à la Validation des Acquis de son Expérience (VAE)"

Cet atelier vous propose d'identifier l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle (bénévolat : syndical ou associatif) que vous pourrez utiliser pour entamer une démarche de validation des acquis de votre expérience. Vous repérez vos activités "certifiables" et étudiez les pistes de certification possibles (titre professionnel, diplôme, certificat de qualification professionnelle, ...).

Pour en savoir plus, consultez le guide pratique "Dynamiser votre carrière par la VAE" disponible dans votre agence Pôle emploi.

● Confirmer son projet professionnel (CPP)

CPP, Confirmer son Projet Professionnel, est une prestation qui, dans la perspective d'un retour rapide à l'emploi, vous amène à sécuriser vos pistes professionnelles et à identifier clairement les étapes à franchir (disponible à partir de février 2012).



Après avoir fait le point sur votre situation, vous connaissez désormais mieux vos atouts et vos envies. Il est maintenant temps d'étudier de plus près un deuxième aspect important de votre future orientation : votre environnement professionnel direct.

Étudiez votre environnement professionnel

L'étude de votre environnement professionnel est une étape centrale qui va vous permettre de vous orienter vers les métiers qui recrutent et qui sont susceptibles de vous convenir. Vous allez mener un travail d'enquête sur plusieurs métiers et secteurs qui vous intéressent afin de définir de premières pistes pour votre futur emploi. Vous construirez ainsi un projet professionnel réaliste, réalisable et qui correspond aux besoins réels des entreprises.

Les emplois dans votre région

Renseignez-vous sur les secteurs d'activité qui recrutent dans votre zone géographique, et plus précisément sur les métiers qui sont recherchés par les entreprises locales en lien avec vos aspirations. Cette étude de votre environnement professionnel régional, départemental ou local est importante car les besoins en main-d'œuvre ne sont pas les mêmes partout !

Où se renseigner sur les secteurs et les métiers dans une région, ville ou département ?

- Dans la presse locale, la presse quotidienne régionale, le site www.bmo.pole-emploi.org qui détaille l'enquête annuelle sur les besoins de main-d'œuvre.
- Parmi vos amis, vos connaissances, en démarchant les entreprises...
- Sur internet (sites des régions en charge du développement économique, Observatoires Régionaux Emploi et Formation).
- Les Maisons de l'emploi.

Les secteurs qui recrutent

Certains métiers sont méconnus, d'autres sont très récents ou ont évolué, étudiez de près ces débouchés potentiels !

Les secteurs d'activité et donc les métiers qui ont de l'avenir peuvent être une opportunité intéressante à saisir car ils offrent des métiers qui sont ou seront recherchés par les entreprises...

Voici quelques secteurs qui se développent et qui ont besoin de main-d'œuvre :

- Les métiers des services aux particuliers : serveurs, animateurs socioculturels, commis de cuisine ou aides à domicile.
- Les métiers des services aux entreprises : soit sur des postes opérationnels et facilement accessibles (agents d'entretien de locaux), soit sur des postes d'encadrement (ingénieurs et responsables informatique).
- Les métiers de l'agriculture





Le bon conseil

Ici encore utilisez le fichier "ROME", le répertoire des métiers

ROME sur pole-emploi.fr pour avoir des informations détaillées sur les différents métiers qui vous intéressent. C'est une mine d'informations très utiles à ne pas négliger !

(ouvriers agricoles, viticulteurs...) qui se caractérisent par d'importants besoins en personnel saisonnier.

- Les secteurs de la construction, de la métallurgie, des industries manufacturières et le secteur du commerce qui connaissent des difficultés de recrutement.

Plusieurs métiers de l'industrie (ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires...), de la vente (commerciaux...) et des services aux entreprises (secrétaires bureautique, agents d'entretien), de même que les aides-soignants, rassemblent un nombre élevé de projets de recrutement.

Les niches d'emploi proposent aussi des débouchés intéressants. Les recrutements relèvent cependant souvent du "marché caché". Comment l'identifier ?

Pôle emploi vous propose l'Atelier "cibler vos entreprises" qui vous aidera à approcher les entreprises qui vous intéressent. Mais vous trouverez également des conseils dans le guide pratique "Comment aborder le marché du travail" disponible dans votre agence Pôle emploi.

■ Les métiers envisagés

Dressez une liste des métiers qui ressortent de votre étude et qui vous intéressent. Métiers nouveaux ou simplement disponibles dans votre région, vous devez les étudier de près à travers

leurs conditions de travail, les qualifications demandées, la formation nécessaire, le niveau de diplôme...

Plus vous aurez recueilli d'informations, moins vous risquez de faire une erreur en vous orientant vers un métier qui ne vous correspond pas ou sans réelles perspectives d'emploi. Pour faire un bon choix, un métier doit vous plaire et recruter.

À noter : Ne vous censurez pas, vous resserrerez vos objectifs lorsque vous passerez à l'étape de votre projet professionnel.

Vous avez fait le point sur votre situation ? Vous connaissez maintenant votre environnement et des premières pistes professionnelles se dégagent ? Il est temps de passer à votre "projet professionnel" avec vos objectifs précis en tête.

Votre projet professionnel

Vous avez identifié une liste de métiers qui pourraient vous convenir. Il faut maintenant opérer un choix pour construire un projet réaliste.

Identifiez des pistes de métiers

Reprenez votre liste de métiers. Il vous faut maintenant dégager plus précisément les avantages et les inconvénients de vos différentes pistes par rapport à votre profil personnel.

Vous allez réduire votre sélection pour arriver à quelques métiers, ceux les plus proches de vous, les plus cohérents avec votre parcours.

Pour cela vous allez distinguer :

■ Les métiers qui correspondent à vos compétences actuelles

Ces métiers ne vous demandent pas de remise à niveau particulière mais plutôt un repositionnement, ou un transfert de vos compétences déjà acquises. Vous n'avez pas besoin de vous former ou de changer de qualification, c'est un atout !

À noter : Faites-vous aider par votre conseiller Pôle emploi pour mieux connaître ces métiers.

■ Les métiers proches de vos compétences actuelles

Ces métiers nécessitent soit une simple remise à niveau, soit un complément de compétences. Ils sont proches de vos qualifications et vous n'avez pas besoin d'entreprendre un long parcours pour postuler. Quelques semaines de formation peuvent suffire à acquérir la spécificité ou le savoir-faire qui vous manque.

■ Les métiers éloignés de vos compétences actuelles

Ces métiers qui constituent une réorientation professionnelle vont nécessiter une formation plus longue. À envisager si vous êtes motivé et si vous êtes sûr que ce sont des métiers d'avenir.

À noter : Attention, ne vous lancez pas dans un tel projet sans avoir pris l'avis de votre conseiller car ce type de parcours est plus lourd qu'une simple adaptation de vos compétences !



Le bon conseil



Pensez au carnet de bord !

En complément de votre passeport orientation/formation (voir p. 6), pensez au "carnet de bord" que Pôle emploi met également à votre disposition.

Pour suivre et visualiser vos différentes pistes professionnelles, ciblez quelques métiers qui ont le plus de chance de correspondre à votre profil et constituez-vous un dossier complet sur chacun d'eux.

Notez bien les caractéristiques de chaque métier, vous pouvez également les classer par ordre de "préférence".

Une fois ce travail effectué, vous y verrez plus clair et pourrez prendre la décision en connaissant bien chaque aspect de vos pistes de métiers.

Construire votre projet

La construction de votre projet consiste à mettre en place la stratégie que vous devrez adopter pour évoluer ou changer de métier. Pour cela vous allez détailler le métier envisagé et vous poser les bonnes questions avant de passer à la dernière étape, le plan d'action.

Étudiez bien votre futur métier

Faites une description détaillée du métier que vous visez, listez tout ce qui le concerne : poste, tâches, environnement de travail, déplacements, horaires, statut, salaire, avantages divers, lieu de travail, évolution de carrière...

Dressez une liste exhaustive de tous ces éléments déterminants.

Le cas échéant, faites-vous aider par votre conseiller Pôle emploi pour approfondir vos recherches.

En choisissant un métier plutôt qu'un autre, pensez aux conséquences qu'aurait une éventuelle période de formation sur votre vie personnelle. Vous devez aussi prendre en compte tous les aspects de ce futur métier pour être sûr que celui-ci est bien compatible. Posez-vous ces questions maintenant pour ne pas avoir de mauvaises surprises !

■ Quelques dernières questions à vous poser

Reposez-vous quelques questions avant de passer à l'action :

- Est-ce que j'ai toujours envie d'exercer ce métier ?
- Ce métier n'est-il pas trop éloigné de mon parcours initial ?
- Est-ce que ma vie personnelle est compatible avec ce métier (horaires, distances, salaires) ?
- Ai-je envie d'apprendre, d'évoluer professionnellement dans ce métier ?
- Est-ce que j'ai recueilli assez d'informations sur ce futur métier ?
- Ce métier a-t-il de l'avenir dans 5, 10 ou 20 ans ?



■ Qui peut vous aider ?

Pôle emploi bien sûr peut vous apporter aide et conseils dans votre orientation, mais il existe également d'autres organismes que vous pouvez contacter et qui vous seront utiles dans vos différentes démarches ou questionnement.

■ L'aide de Pôle emploi

Pour être aidé dans votre orientation professionnelle, Pôle emploi met en place un certain nombre de dispositifs visant à vous accompagner dans cette étape très importante de votre vie. Les conseillers Pôle emploi mais aussi les ateliers et les documents mis à votre disposition dans les agences Pôle emploi ou sur pole-emploi.fr vous guident dans vos démarches et votre réflexion.

● Le conseil

Les conseillers Pôle emploi vous aident à mûrir votre projet et à mettre en œuvre un plan d'actions efficace. Ils vous accompagnent, répondent à vos questions et si besoin, vous orientent vers des spécialistes.

À noter : N'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Il peut vous proposer des prestations d'accompagnement ou un atelier par exemple...

● Les ateliers

- Identifier ses atouts et compétences

Dans cet atelier, vous allez apprendre à identifier les compétences et les qualités professionnelles que vous pourrez mobiliser pour construire votre projet professionnel. En identifiant les aspects marquants de votre parcours professionnel et personnel, vous pourrez mieux choisir votre futur métier.

- Vérifier son projet professionnel et préparer sa réalisation

Cet atelier vous permet d'évaluer les différents aspects de votre projet et de tester son réalisme par rapport au marché du travail et à votre parcours personnel. L'objectif est de vous aider à y voir plus clair en vérifiant que votre projet est suffisamment réaliste pour être poursuivi.

- Rechercher des informations sur un secteur d'activité ou un métier

Cet atelier vous aide à mieux connaître les métiers et le marché de l'emploi en apprenant à rechercher des informations sur le contenu des métiers, les compétences nécessaires, les conditions d'accès mais aussi, en vous aidant à trouver des idées de pistes professionnelles.

- La prestation CAP projet

La prestation Cap Projet peut vous concerner si vous avez un besoin d'orientation ou de réorientation professionnelle. Elle vous aide à définir au moins un projet professionnel réaliste et réalisable au regard des possibilités du marché du travail. (disponible à partir de février 2012).

Ces ateliers sont organisés localement en fonction des besoins. Pour plus d'informations sur les modalités de ces ateliers, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi ou sur pole-emploi.fr/espace_candidat/ Les conseils de Pôle emploi/ Les prestations Pôle emploi.



● La documentation

Vous trouverez de nombreux documents utiles sur les secteurs, les métiers ou les dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi dans votre agence Pôle emploi. Cette documentation regorge de conseils pratiques et de contacts utiles pour mener à bien votre projet professionnel.

Un accès Internet est également disponible dans chaque agence, tous ces documents sont accessibles sur www.pole-emploi.fr en version téléchargeable, ainsi que bien d'autres conseils.

■ Les autres partenaires de l'orientation professionnelle

Les Centres d'Orientation et d'Information (CIO) sont répartis sur toute la France et dépendent directement de l'Éducation Nationale. Leur rôle est d'accueillir, de conseiller sur les études, les formations professionnelles, les qualifications ou les métiers.

Si les jeunes sont la principale cible des conseillers d'orientation-psychologues des CIO, tout le monde peut bénéficier du fonds documentaire des centres et d'une aide à l'orientation.

- **Les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)** accueillent les jeunes de 16 à 25 ans afin de faciliter leur insertion professionnelle avec des conseils sur l'orientation, notamment vers les formations en alternance.

- **Les Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation (SCUIO)** sont des structures implantées dans les universités qui apportent une aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle pour les étudiants.

- **Les Centres d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)** forment un réseau d'informations pour les jeunes sur toute la France. Les Fiches métier du CIDJ sont un outil très pratique pour mieux connaître un métier. Tous les publics ont accès aux services du CIDJ.

- **Les Missions locales** qui accueillent les jeunes de 16 à 25 ans délivrent des conseils et des informations en matière d'orientation professionnelle.

- **Les Opacif** apportent également une aide et des conseils en orientation professionnelle. Il suffit de vous rapprocher d'un Opacif pour avoir accès à une base de données et à un accompagnement pour mieux comprendre les enjeux d'une formation par exemple, et faciliter l'insertion professionnelle.

- **Les cités des métiers**
Une cité des métiers est un espace d'information et de conseil sur les métiers et la vie professionnelle, ouvert à tous, jeunes ou adultes, scolaires ou déjà engagés dans la vie professionnelle.

- **L'association pour l'emploi des cadres (APEC)**
L'APEC accompagne les cadres en activité ou en recherche d'emploi à toutes les étapes de leur carrière professionnelle et facilite l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

- **Les maisons d'information sur la formation et l'emploi (MIFE)**
Les MIFE assurent un service d'information, d'orientation et d'appui à la mobilité professionnelle des adultes.

D'autres structures peuvent exister dans votre région, n'hésitez pas à les consulter.

Pour plus d'informations sur ces différentes structures, consultez le site du Ministère de l'éducation : www.education.gouv.fr.

Votre plan d'action

Votre projet professionnel est validé. Il est temps de passer à sa mise en œuvre et au plan d'actions adapté. Étapes importantes, difficultés potentielles, temps nécessaire... Ce plan regroupe l'ensemble des actions à réaliser pour atteindre votre objectif professionnel et exercer le métier que vous avez choisi.

Les actions à mettre en œuvre

Pour réussir votre projet, un certain nombre d'actions seront nécessaires. Il est important de les connaître et de savoir dans quel ordre les accomplir. N'hésitez pas à vous faire aider par votre conseiller Pôle emploi lors de cette étape.

- 1 Choisir définitivement le métier que vous souhaitez exercer
- 2 Faire valider votre choix par votre conseiller Pôle emploi
- 3 Définir avec votre conseiller les moyens à mettre en œuvre pour l'exercer
- 4 Éventuellement suivre une formation adaptée à vos besoins
- 5 Refaire votre CV en ajoutant vos nouvelles compétences...
- 6 Rechercher votre futur emploi

Constituez une liste où vous consignerez les éléments importants de votre plan d'actions :

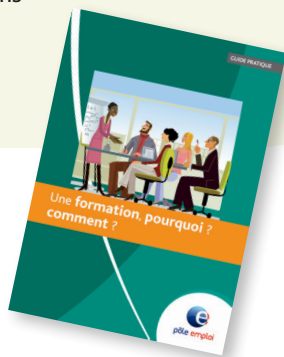
- Les personnes ou organismes à contacter avec le détail des informations à obtenir.
- Les étapes utiles à votre projet (ECCP, Bilan de compétences, VAE...).
- Les aides de Pôle emploi, vos rendez-vous avec votre conseiller, les ateliers...
- Les démarches à effectuer (formation, demande d'aides, formulaires...).
- Les obstacles éventuels (financement, rémunération, logement, déplacements, dates d'entrées en formation...).
- Le calendrier précis de vos démarches.
- Votre stratégie de retour à l'emploi direct ou post formation.

Besoin d'une formation ?

Peut-être aurez-vous besoin de passer par une période de formation pour mener à bien votre projet professionnel. Il se peut que le métier que vous visez demande certaines compétences supplémentaires, voire une réorientation professionnelle...

Vous pourrez alors solliciter un des dispositifs de financement de la formation. Faites-vous aider par les conseillers Pôle emploi, notamment pour le choix de la formation la mieux adaptée à votre situation et des modalités de financement..

La formation est le début d'une nouvelle étape décisive dans votre projet professionnel. Pour vous aider lorsque vous aborderez cette étape dans votre plan d'actions, consultez le guide pratique **"Une formation, pourquoi ? comment ?"** disponible dans votre agence Pôle emploi.



L'essentiel à retenir

Les 5 erreurs à éviter

1. Négliger l'étude de votre environnement professionnel.
2. Vous orienter vers un métier trop difficile d'accès.
3. Sous estimer les conséquences d'un métier sur votre vie personnelle.
4. Choisir seul votre futur métier.
5. Vouloir à tout prix vous reconverter.

Les 5 astuces à utiliser

1. Faites un bilan de compétences.
2. Repérez les personnes qui peuvent vous aider dans vos démarches.
3. Fixez-vous des objectifs dans le temps.
4. Soyez curieux et posez des questions.
5. Ne vous sous-estimez pas.

Les 5 clés pour agir

1. Faites des compromis en ayant conscience des contraintes.
2. Capitalisez sur votre expérience.
3. Connaissez bien le métier que vous souhaitez exercer.
4. Remettez-vous en question.
5. Soyez dynamique et réactif.

www.pole-emploi.fr

Octobre 2011

